

# Uber veut désormais s'ouvrir aux taxis

---

**Sur la scène de la MaddyKeynote, qui se tient aujourd'hui au Tapis Rouge à Paris, Thibaud Simphal, general manager France d'Uber a fait une annonce qui provoque de nombreuses interrogations. Uber s'ouvre désormais aux taxis. Une nouvelle stratégie rendue possible par une récente décision du Conseil Constitutionnel.**

---

La semaine dernière, le Conseil Constitutionnel tranchait : au nom de la « liberté d'entreprendre » un chauffeur de taxi peut désormais être également conducteur de VTC. Une décision qui n'a pas échappé à Uber qui annonce aujourd'hui ouvrir sa plateforme aux taxis.

"Nous voulons ouvrir Uber aux taxis"@[@tsimphal](https://twitter.com/tsimphal) devant [#MaddyKeynote pic.twitter.com/8edWEZ3vm6](https://pic.twitter.com/8edWEZ3vm6)

— Uber France (@UberFR) [January 20, 2016](#)

C'est sur la scène de la [MaddyKeynote](#) que Thibaud Simphal, general manager France Uber a ainsi évoqué cette nouvelle stratégie rebondissant sur les récentes déclarations d'Emmanuel Macron. Invité au micro de Jean Jacques Bourdin le 20 janvier, ce dernier a en effet déclaré que les licences de taxis ne valaient plus rien et a encouragé les taxis à « *innover, voyez si vous pouvez développer des partenariats avec des hôtels, des aéroports, des centrales de réservations..* »

Les taxis saisiront-ils cette nouvelle opportunité ? Dans d'autres pays, comme les États-Unis, l'Angleterre ou l'Allemagne, une option Uber Taxi existe déjà dans l'application mais les conditions d'application seront bien différentes en

France. Les taxis pourront ainsi faire le choix de porter l'une ou l'autre casquette au moment de prendre une course.

« *Lorsqu'Uber est arrivé en France, nous avons proposé aux taxis de nous rejoindre* », explique Thibaud Simphal. Aujourd'hui, il leur est désormais possible d'exercer les deux activités en parallèle, sans avoir à renoncer, et donc à revendre leur licence. « *Nous comptons déjà parmi nos chauffeurs des taxis qui ont revendu leur licence, désormais ils peuvent faire les deux, ils sont donc gagnants, mais les modalités sont encore à définir [...] on encourage toutes les plateformes qui existent, pas seulement Uber mais nos concurrents, Chauffeur-Privé, SnapCar, etc. à faire la même chose* ». Alors que Le Monde annonçait ce 20 janvier que les dirigeants de Heetch, concurrent de ce qui existait autrefois sous le nom d'UberPop, étaient poursuivis en correctionnelle pour « *complicité d'exercice illégal de la profession de taxi* », cette annonce va-t-elle changer la donne, ou au contraire, échauffer encore plus esprits ?

&nbsp;